

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres</u> :</p> <p>Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation</u> :</p> <p>02 avril 2024</p> <p><u>date d'affichage</u> :</p> <p>02 avril 2024</p>	<p>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le huit du mois d' avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie de Montrigaud, Valherbasse, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. VASSY Jean-Louis, Maire, en présence des conseillers : BARRIER Marie-Agnès, BESSON Isabelle, BRET Vincent, CHARVAT Patrick, DUC Bernard , DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, JANTON Joëlle, POUGET-MATHIEU Régine, RODRIGUEZ Richard, ROLIN Jérôme , RONGY Marie-Madeleine, SAUREL Nelly</p> <p>Absents excusés : CLET Benjamin ayant donné pouvoir à Patrick CHARVAT, PAQUIEN Lionel ayant donné pouvoir à Jean-Louis VASSY, MARION Isabelle (retard)</p> <p>Absents non excusés : CARRERE Alexandra, MARY Claude,</p> <p>Secrétaire de séance : M. ROLIN</p>

DÉLIB. N° 011- 2024 OBJET : APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION AVEC LE CA 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrées, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 M14 Commune de Valherbasse, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations ont été reconnues régulières,

- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- DÉCLARE que le compte de gestion M14 dressé pour l'exercice 2023 Commune de Valherbasse par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 026-200083731-20240408-DELIB011_2024-DE



Résultat du vote	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 08 avril 2024

Le Maire VASSY Jean-Louis

